



Municipalité de Saint-Éloi

183, rue Principale Ouest

Saint-Éloi (Québec) G0L 2V0

Tél. : (418) 898-2734 Fax : (418) 898-2305

Courriel : st-eloi@st-eloi.qc.ca

Site web : <http://www.municipalite-st-eloi.com>

Heure d'ouverture du Bureau Municipal

Lundi au mercredi

9 h 00 à 11 h 30

13 h 00 à 17 h 00

Jeudi sur rendez-vous

Vendredi, fermé

PERSONNEL

Annie Roussel, directrice générale

Martine April, secrétaire-trésorière adjointe

inspectrice en bâtiment adjointe (présente le mercredi)

Denis Filion, employé municipal (saisonnier)

CONSEIL MUNICIPAL

M. Mario St-Louis, maire

Mme Louise Rioux, conseillère #1

M. Jonathan Rioux, conseiller #2

M. Éric Veilleux, conseiller #3

M. Jocelyn Côté, conseiller #4, pro-maire

Mme Mireille Gagnon, conseiller #5

Mme Gisèle Saindon, conseillère #6



Date de la prochaine séance du conseil municipal

Lundi le 1^{er} février 2021 à 19 h 30 par vidéo conférence

RÔLE DE PERCEPTION

Une résolution a été adoptée afin que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à préparer pour et au nom de la Municipalité un rôle général de perception pour l'année 2021.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/COTISATION 2021

La municipalité de Saint-Éloi accepte de verser un montant de \$959.13 à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour une dépense qui se lit comme suit : Cotisation 2021 à l'ADMQ : 495.00\$ plus taxes
Assurances 2021 : 390.00\$ taxes incluses

ENTENTE CROIX-ROUGE

La Municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 170\$ à la Croix-Rouge afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge qui est prête à secourir les sinistrés de notre municipalité et ceci conforme à notre entente par la résolution #2019-11-165.

RENOUVELLEMENT ASSURANCE MMQ

La Municipalité verse un montant de 11825\$ à la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la police d'assurance MU11035 couvrant la période du 6 janvier 2021 au 6 janvier 2022.

MODIFICATION AU RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale informe les membres du Conseil des modifications faites au rôle d'évaluation durant le mois de décembre 2020: pour l'année 2020, un montant de 937.38\$ a été taxé et un montant de 1653.24\$ a été remboursé. Pour l'année 2019, un montant de 395.66\$ a été remboursé à différents propriétaires.

PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER/CORPORATION 'HÉBERGEMENT

La municipalité de Saint-Éloi verse un montant de \$738.00 à la Corporation d'Hébergement de Saint-Éloi concernant le programme de soutien au loyer pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020 suite à la résolution #2018-09-164 afin de maintenir notre engagement financier de 5 ans qui a commencé en 2018.

ACHAT ORDINATEUR PORTABLE POUR BUREAU

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit changer l'ordinateur portable à la municipalité étant donné que l'ordinateur portable est rendu désuet et qu'il a maintenant 10 ans;

Attendu que la Directrice générale a demandé une soumission à notre technicien informatique;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la soumission;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi autorise Madame la Directrice générale à faire l'achat d'un ordinateur portable pour le bureau municipal chez Boutique FredHobby enr. au coût de 637.95\$ plus taxes comprenant un ordinateur portable Acer Aspire 3, 15.6" d'écran, incluant une garantie de 1 ans, AMD Quad/8GB/256GB SSD/Win10, préparation de base incluse, installation logiciel et antivirus, backup de donnée et vérification du scanner, le tout tel que décrit dans la soumission.

ÉCHELLE DE POMPIER À VENDRE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi doit faire l'inspection de ces échelles incendies annuellement;

Attendu qu'une échelle incendie de toit de 14 pieds n'a pas passé les tests annuels;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a décidé de la mettre en vente pour un montant minimum de 100\$;

Attendu que la Municipalité a reçu une offre d'achat;

Pour ces motifs, la Municipalité de Saint-Éloi vend à Monsieur Éric Veilleux l'échelle incendie de toit de 14 pieds au montant de 151\$.

PRÉAVIS DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE (AUTO-POMPE / L3549102)

La directrice générale informe les membres du conseil de la vérification mécanique de l'auto-pompe qui devra se faire avant le 28 février 2021.

BOUNE ANNÉE 2021

COLLISION AVEC UN POTEAU ÉLECTRIQUE : SORTIR OU PAS DU VÉHICULE ?

Restez dans votre véhicule, évitez de toucher des parties métalliques, faites le 911 et gardez votre calme !

Un témoin veut vous aider ? Dites-lui de rester loin et de ne pas toucher à la voiture.

Si rester dans l'automobile met votre vie en danger :

1. Ouvrez grand la portière en ne touchant qu'à la poignée.
2. Sautez à pieds joints hors du véhicule. Ne touchez jamais le véhicule et le sol en même temps.
3. Éloignez-vous à 10 m du véhicule en sautant à pieds joints.

En savoir plus : <https://hydro.quebec/2HDK0jq>

RÉCHAUFFEZ-VOUS EN TOUTE SÉCURITÉ

Pour vous réchauffer en toute sécurité lorsque vous utilisez un appareil de chauffage électrique, veuillez à respecter les quelques consignes suivantes :

- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes électriques est vide en tout temps.
- N'appliquez jamais de peinture sur une plinthe ni sur son cordon.
- Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins 15 cm.
- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage.
- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage.
- N'entrez pas de matériaux inflammables à proximité.

Si vous utilisez une chaufferette électrique portable, n'oubliez pas qu'elles sont conçues uniquement pour fournir une chaleur temporaire et qu'elles ne doivent jamais être en fonction sans surveillance.

Sachez qu'il est toujours plus sécuritaire d'utiliser la source de chaleur permanente du bâtiment ou de faire installer un appareil de chauffage conçu pour un usage permanent.

STATISTIQUE CANADA EMBAUCHERA DANS VOTRE COLLECTIVITE!

- Nous embauchons environ 32 000 personnes dans le cadre du recensement en vue de dénombrer toutes les personnes au Canada.
- La planification des écoles, du logement ainsi que des services de santé et d'urgence se fait au moyen des données du recensement.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.
- Aidez votre collectivité à planifier l'avenir : postulez dès le 6 janvier 2021!

Renseignements importants :

- Le taux de rémunération varie entre 17,83 \$ et 21,77 \$ l'heure **selon le poste**, en plus des dépenses admissibles.
 - Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu de travail, mais se situent dans la période allant de mars à juillet 2021.
 - Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement le soir et la fin de semaine. Retenez cette date! Postulez dès le 6 janvier 2021.
- www.recensement.gc.ca

FERMETURE TEMPORAIRE JUSQU'AU 8 FEVRIER DE LA BIBLIOTHEQUE

A cause des exigences de la santé publique, la bibliothèque de St-Éloi sera fermée jusqu'au 8 février 2021. Cependant, je suis disponible pour prendre vos demandes spéciales ou toutes autres demandes, au 418-898-2424, j'irai vous les porter avec plaisir. Merci de votre compréhension. Josée Parent, responsable.

L'ÉCO-BULLETIN

QUOI FAIRE DES CENDRES DE POÊLE À BOIS?
COMMENT S'EN DÉBARRASSER :

- 1) Videz-les régulièrement
- 2) Entreposez-les dans un contenant métallique fermé (le contenant métallique doit être à fond surélevé et muni d'un couvercle)
- 3) Déposez le contenant à l'extérieur à 1m des surfaces combustibles
- 4) Faites **refroidir** les cendres 7 jours
- 5) Jetez les cendres **refroidies** à la poubelle dans un sac ou une boîte

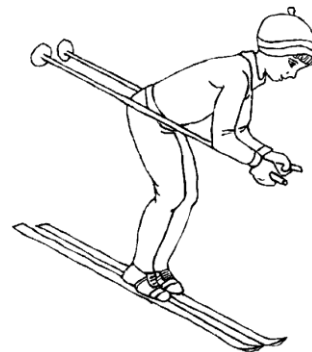


Risque d'incendie : En moyenne 140 incendies par année sont causés par un mauvais entreposage des cendres.

Pour connaître les bonnes pratiques lors du traitement sur place consultez le site internet : www.co-eco.org/cendres Des questions 418-856-2628 poste 0

PARC DU MONT ST-MATHIEU / JOURNÉE GRATUITE

Le Parc du Mont St-Mathieu offre encore cette année un billet journalier **gratuit** de ski ou de planche aux résidents de la municipalité de Saint-Éloi soit le : **jeudi 18, vendredi 19 ou dimanche 21 février 2021**. Pour ceux qui choisissent la glissade, une seule journée sera disponible, celle du **dimanche 21 février 2021** car les glissades sont fermées les jeudis et les vendredis.



Nous avons décidé de proposer ce nouveau scénario car avec les impacts de la COVID-19, il y a beaucoup de skieurs les week-ends et aussi des files d'attente plus importantes qu'à l'habitude. De plus, nous avons dû limiter le nombre de clients et cela se reproduira aussi lors des prochains week-ends.

Au niveau de la logistique et du fonctionnement, voici les éléments importants à retenir :

- Vous devez réserver votre place (jeudi 18 février ou vendredi 19 février ou dimanche 21 février) auprès de la municipalité en nous donnant votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Une seule journée d'inscription par personne;
- Vous devrez indiquer laquelle des activités vous allez pratiquer. Un seul choix parmi le ski alpin, la planche à neige ou la glissade;
- Vous devez vous inscrire, au plus tard le 15 février à 11 h;
- Vous ne pourrez pas changer de date ou d'activité pratiquée, une fois que vous serez inscrit. Malheureusement, ceux qui le feront se verront refuser l'accès;
- Vous devrez vous présenter à la billetterie de la Station avec une pièce d'identité avec adresse. Malheureusement, ceux qui n'auront pas de pièces d'identité avec adresse se verront refuser l'accès;
- Les cartes d'identité acceptées avec adresse sont les suivantes : permis de conduire, carte étudiante, carte d'hôpital, compte de taxes ou autre. Les enfants n'ayant pas de carte avec adresse devront être accompagnés de leur parent;
- Pour ceux qui n'ont pas de carte d'accès RFID, on leur en remettra une gratuitement à condition qu'il la ramène à la billetterie à la fin de leur journée.

Attention, aucun passe-droit ne sera accordé, et ces règles seront appliquées à la lettre.